

PLAN DE COURS

FOR-1120 : Aménagement récréatif et paysager

NRC 84812 | Automne 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-2-4	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours doit permettre à l'étudiant de se familiariser avec certains principes à la base d'un aménagement récréotouristique des forêts et de la gestion des parcs : politique des parcs nationaux et provinciaux, analyse du potentiel récréatif, élaboration d'un produit récréotouristique et mitigation des impacts de la récréation. Ce cours portera également sur certaines approches visant l'aménagement visuel des paysages forestiers : inventaire de la sensibilité des paysages et atténuation des impacts esthétiques des coupes forestières.

Plage horaire

Cours en classe			
vendredi	08h30 à 11h20	ABP-0160	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=97364>

Coordonnées et disponibilités

Marie-Ève Desmarais

Enseignante

Marie-Eve.Desmarais@sbf.ulaval.ca

Disponibilités

Prendre rendez-vous par courriel seulement ou en personne lors des cours.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
But du cours	4
Objectifs	4
Approche pédagogique	5
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	5
Contenu du cours	5
Contenu et activités	6
Évaluation et résultats	7
Liste des évaluations	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
Offre de service - Plan d'aménagement récréotouristique	7
Examen théorique	9
Rapport final - Plan d'aménagement récréotouristique	9
Conférences- présence aux conférences	12
Barème de conversion	12
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	12
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	13
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	13
Absence aux examens	13
Matériel didactique	14
Présentations PowerPoint	14
Bibliographie	14
Bibliographie	14

Description du cours

But du cours

Ce cours vise à familiariser les étudiantes et étudiants avec certaines notions à la base de l'aménagement polyvalent des territoires forestiers, comprenant l'aménagement des aires protégées, l'aménagement récréotouristique et l'aménagement visuel des paysages forestiers. Il s'inscrit dans une démarche de mise en valeur intégrée des forêts qui soit socialement acceptable.

Plusieurs professionnels du milieu viendront d'ailleurs témoigner de l'importance de cette acceptabilité sociale pour créer de la valeur en forêt par l'harmonisation des usages entre la conservation, le récréotourisme, la préservation des paysages et l'aménagement forestier. Finalement, une étude de cas, sous forme de travail d'équipe, permettra aux étudiantes et étudiants de planifier un projet récréotouristique axé sur la qualité de l'expérience. (3 crédits)

Objectifs

Objectif général 1 :

Comprendre l'importance sociale et économique d'une mise en valeur polyvalente des forêts

Objectifs spécifiques :

- 1.1 Faire la distinction entre la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité en aménagement
- 1.2 Résumer les grands éléments du processus de gestion intégrée des ressources et du territoire au Québec
- 1.3 Faire la distinction entre les usages incompatibles, compatibles, complémentaires et synergiques en forêt
- 1.4 Nommer des avantages d'une mise en valeur polyvalente des forêts

Objectif général 2 :

Comprendre les principes de base de l'aménagement des aires protégées

Objectifs spécifiques :

- 2.1 Expliquer les rôles des aires protégées et des réseaux d'aires protégées
- 2.2 Différencier les catégories d'aires protégées
- 2.3 Expliquer la notion d'intégrité écologique
- 2.4 Décrire les types d'impacts pouvant affecter les aires protégées
- 2.5 Expliquer le processus de gestion des aires protégées

Objectif général 3 :

Concevoir un plan d'aménagement récréotouristique

Objectifs spécifiques :

- 3.1 Utiliser les étapes de développement d'un produit récréotouristique
- 3.2 Utiliser la segmentation des touristes et du territoire dans un plan d'aménagement récréotouristique

- 3.3 Différencier le tourisme de nature et l'écotourisme
- 3.4 Intégrer la notion d'expérience dans un plan d'aménagement récréotouristique
- 3.5 Expliquer la notion de destination
- 3.6 Intégrer les critères de réussite d'un produit récréotouristique dans un plan d'aménagement récréotouristique
- 3.7 Distinguer les trois principaux types de territoires fauniques structurés

Objectif général 4 :

Comprendre les principes de base de l'aménagement visuel des paysages en milieu forestier

Objectifs spécifiques :

- 4.1 Discuter de l'importance de la qualité visuelle des paysages
- 4.2 Décrire les impacts visuels de l'exploitation forestière
- 4.3 Décrire la méthode d'inventaire de la sensibilité visuelle des paysages, notion d'enquête
- 4.4 Expliquer les méthodes d'aménagement forestier atténuant les impacts visuels de l'exploitation forestière
- 4.5 Connaître des logiciels d'analyse de visibilité et de simulation visuelle des paysages

Approche pédagogique

La session sera essentiellement consacrée à des présentations magistrales et des conférences données par des professionnels sur des sujets liés au cours. Ces présentations seront occasionnellement suivies de périodes libres en classe afin que les équipes puissent faire progresser leur planification d'un projet récréotouristique, avec l'aide de l'enseignante. Une sortie terrain est également prévue dans le Parc national de la Jacques-Cartier dans le but d'approfondir la matière vue en classe sur la gestion des parcs nationaux. Finalement, un examen viendra clore le volet plus théorique de la session.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu du cours

Module 1 : L'harmonisation des usages en milieu forestier

- 1.1 Les concepts de multidisciplinarité et d'interdisciplinarité
- 1.2 Le processus de gestion intégrée des ressources et du territoire au Québec
- 1.3 Les concepts d'incompatibilité, de compatibilité, de complémentarité et de synergie en forêt
- 1.4 Les avantages d'une mise en valeur polyvalente des forêts

Module 2 : L'aménagement des aires protégées

- 2.1 Le rôle des aires protégées et des réseaux d'aires protégées
- 2.2. Les catégories d'aires protégées
 - 2.2.1 Les aires protégées « intégrales »
 - 2.2.2 Les aires protégées « aménagées »
- 2.3 La notion d'intégrité écologique
- 2.4 Les impacts sur l'intégrité écologique des aires protégées
- 2.5 La gestion des aires protégées

Module 3 : L'aménagement récréotouristique

- 3.1 Le produit récréotouristique
- 3.2 Les étapes de développement d'un produit récréotouristique
- 3.3 La segmentation des touristes et du territoire
- 3.4 La notion de destination
- 3.5 Le tourisme de nature et l'écotourisme
- 3.6 La notion de qualité de l'expérience
- 3.7 Les critères de réussite d'un produit récréotouristique
- 3.8 Les principaux types de territoire fauniques structurés
 - 3.8.1 Les réserves fauniques
 - 3.8.2 Les zones d'exploitation contrôlée
 - 3.8.3 Les pourvoies

Module 4 : L'aménagement visuel des paysages

- 4.1 L'importance de la qualité visuelle des paysages
- 4.2 Les impacts visuels de l'exploitation forestière
- 4.3 Une méthode d'inventaire de la sensibilité visuelle des paysages
- 4.4 Les méthodes d'aménagement forestier atténuant les impacts visuels de l'exploitation forestière

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Introduction et plan de cours	
Module 1 - L'harmonisation des usages en milieu forestier	
Module 2 - L'aménagement des aires protégées	
Module 3 - L'aménagement récréotouristique	

Module 4 - L'aménagement visuel des paysages	
Présentations des conférenciers invités	
Conclusion	
Laboratoire sur l'analyse et la simulation visuelle des paysages	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Offre de service - Plan d'aménagement récréotouristique	Dû le 28 sept. 2018 à 08h30	En équipe	10 %
Examen théorique	Le 14 déc. 2018 de 08h30 à 11h30	Individuel	30 %
Rapport final - Plan d'aménagement récréotouristique	Dû le 30 nov. 2018 à 08h30	En équipe	50 %
Conférences- présence aux conférences	À déterminer	Individuel	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Offre de service - Plan d'aménagement récréotouristique

Date de remise : 28 sept. 2018 à 08h30

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Compréhension du mandat (identification claire du besoin, de la problématique ou de l'opportunité)	2
Vision proposée (explication claire du projet proposé et cohérence avec le mandat)	2
Méthodologie proposée (niveau de détails suffisant et cohérence de la méthodologie)	2
Présentation de l'équipe (forces de chacun ciblées en fonction du mandat à réaliser)	1
Table des matières préliminaire (niveau de détails suffisant)	1
Professionalisme (présence de toutes les sections demandées, présentation soignée et français de qualité)	2

Remise de l'évaluation : Lors du cours

Directives de l'évaluation :

Présentation générale du travail :

Votre travail de session, à réaliser en équipe, consiste à développer un plan d'aménagement récréotouristique axé sur la qualité de l'expérience. Vous devez donc trouver ou imaginer un mandat provenant d'un client réel ou fictif pour lequel vous proposerez un produit

récréotouristique. Puis, vous devrez élaborer un plan de mise en place de ce projet récréotouristique.

Un premier objectif du travail de session est de vous permettre de mettre en pratique des concepts vus en classe comme l'étude de marché, l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces, les critères de tourisme de nature durable, etc. Un deuxième objectif du travail de session est de vous permettre de vous familiariser avec l'ensemble du processus de planification d'un aménagement (récréotouristique dans ce cas-ci).

Les livrables associés à ce projet sont une offre de service (à remettre le 28 septembre) et un rapport final (à remettre le 30 novembre).

Objectif de l'offre de service :

La première étape de votre travail de session est d'élaborer une offre de service. L'objectif de cette offre de service est de vendre vos idées et votre expertise à un client réel ou fictif. Il ne s'agit pas d'élaborer l'entièreté de la planification dans cette offre de service. Aucune firme de consultants ne se permettrait de travailler aussi fort sans savoir si elle obtiendra le contrat. L'offre de service est donc un court document de « vente » de vos services professionnels.

Consignes :

1. Formez des équipes de 5 à 6 personnes ;
2. Mettez-vous dans la peau d'une équipe de professionnels qui souhaite offrir ses services de consultants pour l'élaboration d'un plan d'aménagement récréotouristique ;
3. Élaborez une offre de service, courte et efficace (d'environ 5 pages de texte), afin de faire valoir votre expertise et vos idées auprès d'un client ;
4. Votre offre de service doit contenir au minimum :

a. Un titre accrocheur

Il faut que vous soyez vendeurs, que vous démontriez votre originalité et votre professionnalisme.

b. Une section sur la compréhension du mandat

Il s'agit d'une section pour expliquer ce que vous comprenez du besoin de votre client, de la problématique qu'il vit ou de l'opportunité qu'il veut saisir. Autrement dit, vous devez expliquer pourquoi votre client pourrait faire appel à vos services.

c. Une section sur la vision proposée

Dans cette section, vous devez présenter les idées générales de votre équipe pour développer un produit récréotouristique qui réponde au besoin du client. Pas besoin d'aller dans les détails techniques du projet dans l'offre de service.

d. Une section sur la méthodologie de travail de votre équipe

Ici, vous devez expliquer comment vous comptez réaliser votre rapport final. Vous devez **énumérer les étapes** qui vous permettront de remettre un document complet le 8 décembre. Par exemple, il peut s'agir de rencontres avec le client, de visites sur le terrain, de recherches d'informations sur internet, de rencontres de travail en équipes, de périodes de rédaction, etc. Vous devez y **joindre votre calendrier** de travail.

e. Une section sur votre équipe

Il s'agit d'une section où vous présentez les différents membres de votre équipe ainsi que les forces de chacun qui pourront vous aider à remplir votre mandat.

f. Une section sur le budget nécessaire


Le budget que vous devez présenter ici est celui en lien avec la réalisation de votre rapport (pas celui en lien avec la mise en œuvre de votre projet). Il s'agit donc des

dépenses prévues pour faire vos visites sur le terrain s'il y a lieu ou pour imprimer votre rapport final par exemple. Vous pouvez même ajouter des honoraires fictifs (comme si vous chargiez des salaires de consultants), si vous le souhaitez.

g. Une table des matières préliminaire pour votre rapport final

Cette section permettra à l'enseignante de vérifier dès la remise de l'offre de service si vous aurez toutes les sections pertinentes pour déposer un rapport complet à la fin de la session. Il s'agit d'une façon de vérifier que vous prenez la bonne direction.

Examen théorique

Date :	Le 14 déc. 2018 de 08h30 à 11h30
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	L'examen a lieu dans le local habituel, soit le ABP-1160
Fichiers à consulter :	 Préparation à l'examen théorique 2017.pdf (368,21 Ko, déposé le 18 juin 2018)
Matériel autorisé :	Aucun matériel n'est autorisé

Rapport final - Plan d'aménagement récréotouristique

Date de remise :	30 nov. 2018 à 08h30 Contribution au travail d'équipe : 30 nov. 2018 à 08h30
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	50 %
Répartition de la correction et critères :	90 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Qualité du positionnement du projet (enjeu, étude de marché, etc.)	30
Qualité du concept d'aménagement (cohérence, composantes, planif., etc.)	40
Qualité de la présentation (forme, biblio., français, professionnel., etc.)	30

10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participation tout au long de la session	2,5
Contribution significative aux documents écrits	2,5
Respect des autres coéquipiers	2,5
Respect des échéanciers de l'équipe	2,5

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
ABP-1160

Directives de l'évaluation : Présentation générale du travail :

Votre travail de session, à réaliser en équipe, consiste à développer un plan d'aménagement récréotouristique axé sur la qualité de l'expérience. Vous devez donc trouver ou imaginer un mandat provenant d'un client réel ou fictif pour lequel vous proposerez un produit récréotouristique. Puis, vous devrez élaborer un plan de mise en place de ce projet récréotouristique.

Un premier objectif du travail de session est de vous permettre de mettre en pratique des concepts vus en classe comme l'étude de marché, l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces, les critères de tourisme de nature durable, etc. Un deuxième objectif du travail de session est de vous permettre de vous familiariser avec l'ensemble du processus de planification d'un aménagement (récréotouristique dans ce cas-ci).

Les livrables associés à ce projet sont une offre de service (à remettre le 28 septembre) et un rapport final (à remettre le 30 novembre sur le site internet du cours en version pdf et en classe en version papier).

Objectif du rapport final :

La deuxième étape de votre travail de session est d'élaborer le rapport final. L'objectif de ce rapport est de présenter les résultats de votre planification, à votre client réel ou fictif. À cette étape-ci, il s'agit d'élaborer l'entièreté de la planification, mais pas de réaliser le projet sur le "terrain". Le rapport final est donc un document d'une trentaine de pages, bien étoffé et présenté de façon professionnelle à partir duquel votre client serait en mesure de mettre en place un projet récréotouristique s'il le souhaitait.

Consignes :

1) À partir de votre offre de service (modifiée si nécessaire suite aux commentaires de l'enseignante), élaborer votre plan d'aménagement récréotouristique ;

2) Votre rapport final peut s'inspirer de la table des matières suivante :

a) Un sommaire exécutif

Un sommaire exécutif est un résumé des éléments les plus utiles pour réaliser votre aménagement récréatif. Autrement dit, votre client pourrait ne lire que le sommaire exécutif et pouvoir rapidement se faire une bonne tête sur votre proposition d'aménagement. Il pourrait par la suite aller consulter les sections de votre travail qui l'intéressent le plus. Un sommaire exécutif n'a pas plus de 2 pages et une carte peut y être très pertinente.

b) Une table des matières

c) Une introduction

C'est à cet endroit que vous devez entre autres présenter le mandat qui vous a été donné par votre client.

d) Une méthode de travail

Ce sont les étapes par lesquelles vous êtes réellement passés pour réaliser votre rapport final : visite terrain, rencontres d'équipe, rencontre avec le client, rédaction, etc. En théorie, cette section devrait ressembler beaucoup à la section "méthodologie" présentée dans l'offre de service.

e) La description de l'enjeu d'aménagement

L'enjeu d'aménagement, c'est le besoin, la problématique ou l'opportunité qui est en lien avec votre mandat. Il s'agit en quelques sortes du défi que vous devez relever. Il est important de bien documenter cet enjeu (une sorte de revue de littérature) et d'y insérer les références pertinentes.

f) L'analyse du besoin ou l'analyse de marché

Pour rédiger cette section, vous devez d'abord mener votre enquête. Quelle est la population ou la clientèle cible ? Quels sont les besoins ou la demande de cette clientèle ? Vous pouvez procéder à des sondages si c'est à propos, mais vous pouvez aussi utiliser des données déjà existantes.

g) Les orientations touristiques régionales (s'il y a lieu)

Il se peut que certaines orientations aient été prises pour développer l'offre récréotouristique dans les différentes régions de la province. Si c'est le cas, il est intéressant de présenter ces orientations dans votre rapport dans le but de démontrer à quel point votre projet cadre bien avec ces orientations.

h) L'analyse des forces et des faiblesses de l'offre régionale

On parle ici de l'offre de produits récréotouristiques.

i) L'analyse des potentiels et contraintes du territoire

Dans cette section, ce sont plus les forces et les faiblesses du territoire biophysique ou géographique.

j) Le concept d'aménagement proposé et/ou l'expérience du visiteur proposé

C'est à cet endroit que vous expliquez votre idée de projet, tout en revenant sur les sections précédentes. Comment votre projet répond à votre enjeu d'aménagement ? Est-ce que votre projet cadre bien avec les orientations régionales ? Votre concept prend-il en compte les forces et faiblesses de l'offre régionale et du territoire biophysique ? Etc.

k) La présentation de projets comparables

Vous devez présenter dans cette section les projets qui peuvent ressembler de près ou de loin à votre concept. Il est bien de faire ressortir les forces et les faiblesses de ces projets comparables.

l) Les objectifs du projet proposé

Que visez-vous à court, moyen et long terme avec ce projet ?

m) La politique de qualité

Qu'entendez-vous faire pour assurer une qualité d'expérience ? L'expérience, comme nous le verrons en classe, se vit avant, pendant et après une activité ou un séjour. La réservation, l'accueil, le prix et le service sont tous aussi importants que l'activité ou le séjour.

n) Les adaptations pour répondre aux critères du tourisme de nature durable (s'il y a lieu)

Dans certains cas, il est pertinent d'ajuster le projet afin qu'il réponde bien aux critères de tourisme de nature durable. Si c'est votre cas, quelles sont les adaptations que vous envisagez ?

o) L'analyse de l'impact environnemental

Quels sont les impacts sur les paysages, la biodiversité, la faune, etc ?

p) Le dossier photographique

Il peut s'agir de photos que vous avez prises sur le terrain, des photos de projets comparables ou des images qui vous ont inspiré. Le dossier photographique peut être présenté dans une section à part, ou il peut être intégré tout au long du rapport.

q) Le calendrier

Contrairement au calendrier présenté dans l'offre de service, l'échéancier présenté dans le rapport est celui relié à la mise en place du projet. Si votre client décidait de vraiment réaliser votre idée de projet, combien de temps cela lui prendrait-il ? Quelques jours, des mois, des années ? Doit-il tenir compte de certains éléments temporels, comme la période de chasse, la période de gel du sol, etc ?

r) L'estimation budgétaire

Tout comme pour le calendrier, l'estimation budgétaire présentée dans la rapport concerne la mise en place du projet. Il peut s'agir des coûts reliés à la main d'oeuvre, aux matériaux de construction, etc. Si vous le souhaitez, il peut être intéressant d'inclure une estimation budgétaire pour le fonctionnement annuel du projet.

s) Les organismes ou programmes de subvention (s'il y a lieu)


Selon les régions et les années, il existe parfois des programmes de subvention pour mettre en place des produits récréotouristiques. Il existe aussi des organismes qui peuvent vous aider ou avec lesquels vous pouvez vous associer pour mettre en place votre projet. C'est de cela qu'il s'agit dans cette section.

t) Une conclusion

u) Une bibliographie

Pour ce qui est de vos références, consultez le guide de rédaction disponible sur le site du cours pour savoir comment bien les citer.

Fichiers à consulter :

 [Guide de rédaction - 2012.pdf](#) (593,54 Ko, déposé le 18 juin 2018)

Conférences- présence aux conférences

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
28 septembre 2018	2
5 octobre 2018	2
9 novembre 2018	2
23 novembre 2018	2
30 novembre 2018	2

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Présentations PowerPoint

Ce sont les présentations PowerPoint de l'enseignante et des conférenciers invités qui constituent les notes de ce cours. Ces présentations seront habituellement disponibles une semaine avant le début de chaque cours, en version PDF (3 diapositives/page), pour ceux et celles qui désireront les imprimer et les anoter. Aussi, des documents et lectures complémentaires (non obligatoires) seront disponibles sur le site web du cours.

Bibliographie

Bibliographie

À venir